

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jhasua Daniel Gatica-Chacon

<https://www.cadre21.org/membres/3d619b816a845dd0f76ad5cf>

Date d'obtention : 2024-02-09 19:42:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il s'agit d'une méthode collaborative entre la police, l'école et le DPCP permettant d'orienter les interventions des différents acteurs. De plus, il permet une collecte de données, d'informer et de rassurer les différentes personnes impliquées pour orienter les interventions futures du DPCP (sensibiliser ou porter une accusation criminelle)

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre d'avoir une balise claire sur les informations à collecter (ce qui est fourni par la trousse), ainsi qu'à savoir quoi faire auprès des différentes personnes impliquées, sans compter des spécificités avec l'instigateur. Trice avec des intentions malveillantes (confisquer, ne pas poser de questions, avertir la police)

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai faire particulièrement attention de ne pas penser à interroger l'instigateur dont je sais que ses intentions sont malveillantes. Je devrai faire attention au partage des photos-vidéos que les adolescents pourraient me faire. Je devrai sensibiliser/rappeler l'équipe d'intervenants de ne pas chercher les preuves dans les appareils confisqués